

4.1 LES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

En 2024, 1 435 900 affaires nouvelles, au fond et en référés, ont été portées devant les tribunaux judiciaires, hors rupture d'union et contentieux électoral. Le volume de ces affaires est quasi stable par rapport à 2023 (- 0,1%). On compte 1 285 600 affaires au fond (volume quasi identique à 2023) et 150 300 référés (- 1 % par rapport à 2023).

Le nombre d'affaires terminées est en hausse de 2 % par rapport à 2023. Il atteint 1 380 300 affaires, au fond et en référés, hors rupture d'union et contentieux électoral. On dénombre 1 232 700 affaires au fond et 147 600 référés, en hausse de, respectivement, 2 % et 1 % par rapport à 2023.

Le nombre d'affaires en stock au 31 décembre 2024 augmente de 5 %, les affaires nouvelles étant plus nombreuses que les affaires terminées en 2024, pour s'établir à 1 076 500.

La durée moyenne de traitement des affaires au fond et des référés, hors rupture d'union et contentieux électoral, s'élève en 2024 à 7,9 mois (7,6 mois en 2023). 25 % de ces affaires ont été terminées en moins de 1,6 mois, 50 % en moins de 4,4 mois, 75 % en moins de 8,7 mois. Les référés durent 4,1 mois en moyenne, les affaires au fond 8,4 mois. La moitié des affaires au fond ont été clôturées en moins de 4,6 mois tandis que les référés l'ont été en moins de 3,4 mois.

Définitions et méthodes

Les affaires des chambres commerciales des tribunaux judiciaires sont prises en compte dans la fiche 4.6.

Les affaires relatives au contentieux électoral politique sont prises en compte dans la fiche 4.2.

Les données relatives aux ruptures d'union ne sont pas disponibles à la date de la publication.

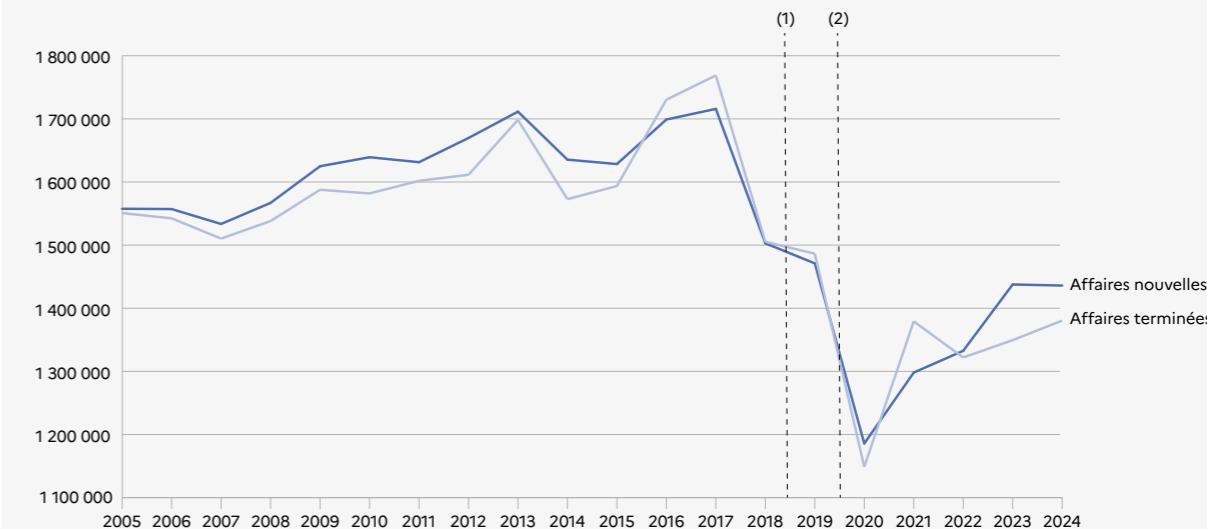
Depuis le 1^{er} janvier 2020, et dans le cadre de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, les tribunaux d'instance et de grande instance situés dans une même ville ont fusionné en une juridiction unique : le tribunal judiciaire (TJ). Il devient la seule juridiction de droit commun en matière civil. Il est chargé de toutes les affaires pour lesquelles la compétence n'est pas attribuée, en raison de leur nature, à une autre juridiction. Le tribunal judiciaire peut comporter plusieurs chambres et, sauf exceptions, il statue en formation collégiale composée d'un président et de deux assesseurs. Son président est compétent pour statuer dans les cas d'urgence en référé ou sur requête. Il existe au moins un TJ par département.

Le TJ est aussi la juridiction dans laquelle siègent les juges aux fonctions spécialisées, comme le juge aux affaires familiales (JAF), le juge de l'exécution (JEX) ou le juge des contentieux de la protection (JCP).

Au 1^{er} janvier 2019, l'ensemble du contentieux social, réparti jusque-là entre les tribunaux des affaires de sécurité sociale (TASS), les tribunaux du contentieux de l'incapacité (TCI) et les commissions départementales d'aide sociale (CDAS), a fusionné et a été transféré aux tribunaux de grande instance (devenus depuis tribunaux judiciaires).

1. Évolution de l'activité civile des tribunaux judiciaires

unité : affaire



(1) rupture de série : suppression des ruptures d'union

(2) rupture de série : suppression des requêtes et du contentieux électoral politique

2. Activité civile des tribunaux judiciaires (hors rupture d'union, contentieux électoral politique et requête)

unité : affaire

	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^r	2024
Toutes affaires nouvelles (fond et référés)	1 185 686	1 298 014	1 332 505	1 437 579	1 435 889
Taux d'évolution (en %)	- 19,4	+ 9,5	+ 2,7	+ 7,9	- 0,1
Affaires au fond	1 049 967	1 153 201	1 185 697	1 285 290	1 285 552
Référés	135 719	144 813	146 808	152 289	150 337
Toutes affaires terminées (fond et référés)	1 148 722	1 379 179	1 321 911	1 349 405	1 380 333
Taux d'évolution (en %)	- 22,7	+ 20,1	- 4,2	+ 2,1	+ 2,3
Affaires au fond	1 023 677	1 231 108	1 179 724	1 202 854	1 232 731
Référés	125 045	148 071	142 187	146 551	147 602
Durée moyenne (au fond et référés) (en mois)	9,2	9,0	8,3	7,6	7,9
Affaires au fond	9,8	9,6	8,8	8,1	8,4
Référés	4,0	3,7	3,6	3,7	4,1
Stock au 31 décembre (au fond et référés)	1 013 473	931 489	937 749	1 021 783	1 076 517
Évolution du stock	+ 42 083	- 81 984	+ 6 260	+ 84 034	+ 54 734
Âge du stock au 31/12 (au fond et référés) (en mois)	17,7	19,1	19,7	20,0	21,1
Dont autres procédures – affaires nouvelles (fond et référés)					
Rectification et interprétation de jugement	14 335	17 937	16 535	16 528	16 354
Mise en cause d'un tiers pour condamnation ou en déclaration de jugement commun	11 404	12 541	12 824	13 741	15 542
Inscription après radiation ou caducité	8 578	8 147	7 435	7 039	7 353

Champ : France.

Source : ministère de la justice, SG, SSER, exploitation statistique du Répertoire général civil.

Pour en savoir plus : Études et statistiques | Ministère de la justice